



**AVIS DE CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
SESSION 2022/2023**

(Extrait de l'arrêté n°C22- 07-50 du 4 juillet 2022)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe sur titres avec épreuves et le concours interne avec épreuves d'agent de maîtrise territoriale, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique :

Nombre de postes ouverts :

SPÉCIALITÉS	Concours interne	Concours externe	Total
Bâtiment Travaux publics voirie et réseaux divers	24	16	40
Environnement, hygiène	3	3	6
Restauration	8	6	14
TOTAL	35	25	60

Conditions d'inscription :

I - Le concours externe sur épreuves :

Le concours externe sur épreuves est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3.

II - Le concours interne sur épreuves :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Date de l'épreuve d'admissibilité :

Les épreuves écrites se dérouleront le 26 janvier 2023, dans la région des Pays de la Loire.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

la préinscription est fixée du 6 septembre 2022 au 12 octobre 2022 inclus, sur le site internet du CDG 49 (<https://cdg49.fr>) ou le site national des concours (<https://www.concours-territorial.fr>). Attention, cette préinscription n'a pas valeur d'inscription. Elle sera considérée comme inscription (sous réserve de remplir les conditions d'inscription) à la clôture du dossier par le candidat via son accès sécurisé.

Le candidat devra clôturer son dossier au plus tard le 20 octobre 2022 à minuit (heure métropolitaine). Pour ce faire, il devra, à partir de son accès sécurisé, clôturer son inscription en cliquant sur le bouton « clôturer mon inscription ». La procédure de clôture du dossier et de dépôt des pièces justificatives de manière dématérialisée est disponible dans le dossier d'inscription, dans l'accès sécurisé du candidat et sur notre site. Le dossier ne sera pris en compte qu'après sa clôture par le candidat via son accès sécurisé dans les délais. L'envoi des pièces justificatives se fera dans les délais via cet accès sécurisé uniquement avec des fichiers au format « pdf » et « jpeg » ;

Tout dossier doit être clôturé au plus tard le 20 octobre 2022 à minuit. Dans le cas contraire, le dossier est annulé. Tout dossier non clôturé dans les délais ne pourra être considérée comme inscription et ne sera donc pas pris en compte. Les dossiers au format papier, envoyés par courrier ou déposés au CDG, ainsi que les envois par mail ne seront pas acceptés.